

## ÉDITORIAL

LE FRANÇAIS À L'ÈRE COUILLARD

## Mission essentielle

Depuis l'annonce des résultats électoraux du 7 avril, Pauline Marois a exprimé à plusieurs reprises une légitime inquiétude à l'égard de notre langue. Philippe Couillard, pendant la campagne électorale, a montré peu de sensibilité à cet égard. Il devrait, en cette matière, s'inspirer de sa prédécesseuse.



Avant de quitter son bureau mercredi, Pauline Marois a formulé deux souhaits à l'endroit de son successeur: l'électrification des transports et — oserions-nous dire — l'électrification de notre culture, c'est-à-dire le rôle du français au Québec. Celui qui prend la tête du gouvernement du Québec, a-t-elle rappelé, ne doit jamais oublier qu'il se voit confier la mission de «défendre notre culture et notre identité, plus particulièrement notre langue qui fleurit en Amérique depuis plus de 400 ans».

Il est temps, au Québec, de reprendre la discussion au sujet de l'importance de cette langue. Trop souvent, en notre ère mondialisée, on l'aborde comme un simple moyen de communication décryptable grâce à «Google translate». La langue est plus qu'un simple code. Sorte de création collective, elle plonge ses racines au fond des âges; «la saveur des choses est déjà dans les mots», déjà dans l'étymologie. Elle évolue, certes, mais garde ce que certains osent appeler un génie propre. On dit communément que nous «parlons une langue», mais c'est aussi elle qui parle à travers nous. Elle est à la fois un don (maternel), un héritage, mais aussi une conquête. Ce n'est pourtant pas un trait ethnique. Elle peut se perdre; elle peut être apprise.



ANTOINE ROBITAILLE

Il faut préserver la diversité des langues. Les langues secrètent différentes visions du monde. Par quel procédé? Difficile à dire précisément. Que serait le Québec sans les français? Que seraient les États-Unis si l'allemand y avait été choisi comme langue d'usage? Ce que l'on peut affirmer, c'est que, pour reprendre les mots de Gilles Vigneault dimanche, sur le plateau de *Tout le monde en parle*: «La biodiversité, c'est aussi important pour la nature que pour les sociétés humaines.»

Pauline Marois a eu raison de le dire clairement hier: «Nous avons besoin de protection.» Ce n'est pas une honte, ni un aveu de faiblesse, ni (toujours) une obsession du repli. Ce ne sont pas de méprisables «béquilles», pour reprendre un des mots qui viennent spontanément à la bouche de Philippe Couillard, mots empreints d'un mépris à la Trudeau (Pierre Elliott).

Le nouveau premier ministre, en campagne électorale, a tout fait pour éviter le sujet. Quand il s'y est risqué, il a trébuché, de son propre aveu. Heureusement, il a formulé un regret à cet égard. Mais il a maintenu à plusieurs reprises que la loi 101 n'avait pas besoin d'être améliorée. Que l'équilibre avait été atteint. Comme nous le réclamions en ces pages récemment, il doit prendre en compte les juges de la Cour supérieure qui, dans un jugement tombé deux jours après le scrutin, ont soutenu que c'était au législateur québécois de «montrer la voie s'il estime que le visage linguistique français du Québec souffre d'une vague [...] de marques de commerce de langue anglaise dans l'affichage public».

Il faudrait aussi que la loi 101 s'applique aux entreprises privées à charte fédérale. Cela permettrait de franciser à Montréal les milieux de travail de plusieurs milliers d'individus. Deux professeurs de droit, David Robitaille et Pierre Rogué, ont éloquentement démontré dans *Le Devoir* (1<sup>er</sup> avril) qu'en vertu d'une nouvelle jurisprudence, la loi 101 doit s'appliquer à ces entreprises. Questionné à ce sujet, le chef libéral a relativisé l'avis des juristes d'une manière qui frisait le mépris. Qui sait, maintenant qu'il a son bureau dans l'édifice Honoré-Mercier, peut-être sera-t-il mieux inspiré?

CORRUPTION EN CHINE

## La purge

La lutte contre la corruption des notables et des cadres intermédiaires de l'appareil d'État chinois, initiée par le président Xi Jinping il y a un an, ressemble de plus en plus à une purge. Deux facteurs permettent d'avancer que cet exercice commandé par Xi dès son entrée en fonction présente les travers que l'on prête effectivement à la purge: l'ampleur des malversations mises à jour par les limiers chinois et l'instrumentalisation politique dont Xi est l'architecte.

On comprendra mieux l'usage à des fins politiques que Xi pourra effectuer lorsqu'on aura signalé que 50 membres du Congrès du peuple chinois ont une fortune combinée avoisinant les 95 milliards. À titre comparatif, on retiendra que les 50 membres du Congrès américain, les 50 plus riches, évidemment, totalisent un avoir de 1,6 milliard. Comme quoi, ces derniers sont des timides.

Jusqu'à présent, pas moins de 182 000 fonctionnaires ont été pénalisés pour avoir commis des méfaits que tout un chacun devine. Mais le chiffre qu'il faut retenir sur ce flanc est le suivant: 300 mandarins de l'État sont en détention. Des milliards et des milliards d'avoirs financiers ainsi que 300 biens immobiliers et des centaines d'œuvres d'art ont été saisis. Parmi les personnes arrêtées, on compte une dizaine de vice-ministres, des proches des deux prédécesseurs de Xi Jinping, des cadres des services de renseignement ou de sécurité, etc. Bref, la fraude s'est conjuguée avec le fort volume pendant des lunes.

À cet égard, l'ONG allemande Transparency International, qui analyse la corruption dans le monde, a posé un geste qui en dit long sur l'étendue du problème, sur la masse des conséquences néfastes. De quoi s'agit-il? Les sondeurs chinois engagés pour mener l'enquête avouent que trop de questions restent sans réponse et qu'au final, donc, le résultat sera à l'image de l'a-peu-près. Car en réalité l'étendue du fléau est pire que ce que laisse entendre la Commission centrale de discipline du Parti (CCDP). En effet, selon le travail accompli par les membres du Consortium des journalistes d'enquête (CJE), la CCDP cache certaines réalités. Notamment en ce qui a trait à l'évasion fiscale. Quoi d'autre? 64% des riches chinois rêvent d'émigrer. Cela en dit long sur l'état de déliquescence qui distingue la classe dirigeante.

En secouant l'administration, la classe des possédants et surtout la gérontocratie chinoise, Xi Jinping a levé bien des tabous et le premier d'entre eux. Lequel? L'immunité accordée jusqu'à présent aux ex-membres du Comité central n'est plus de mise. Peut-être assistons-nous enfin à l'ébranlement du royaume du capitalisme sauvage.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

## Que justice soit faite

Dans toute la saga entourant les dépenses faramineuses de l'ex-lieutenant-gouverneur Lise Thibault, la défense allègue, entre autres arguments, le prestige de sa fonction pour justifier ce qui m'apparaît être un débordement éthique éhonté de la part de Mme Thibault.

Comme disait Montaigne, «si haut que l'on soit placé, on n'est jamais assis que sur son cul»... Lise Thibault aurait dû s'inspirer de cette réflexion au lieu de profiter abusivement de sa fonction [...] en exigeant des remboursements de dépenses scandaleux.

Par-delà toutes les considérations politiques rattachées à la fonction de lieutenant-gouverneur, la justice doit maintenant faire son devoir et imposer une peine exemplaire à Lise Thibault. Que justice soit faite!

Henri Marineau  
Québec, le 16 avril 2014

## Pourquoi il ne faut pas le nommer à la Santé

Même s'il le sera, à coup sûr, Gaétan Barrette est un pur et dur, habile négociateur et manipulateur. Pendant plusieurs années, il a défendu avec brio les spécialistes, leur obtenant, entre autres, avec sa main de fer, un «réajustement» à la hausse de leurs salaires.

Réajustement? Disons plus justement une augmentation outrageuse et non justi-

fiée ni justifiable de la rémunération de cette classe de médecins. Il avait l'appui de 60% (jusqu'à 80%) de ses membres dans sa lutte pour la «reconnaissance» de leur travail. Appui symptomatique, il va sans dire.

Comment, dans un contexte de compressions et de restrictions en santé, peut-on haut et fort se féliciter d'une telle victoire? Comment peut-on réussir à faire avaler à une population et à un milieu heurté de toutes parts (la santé) ces gains financiers pour le moins indécents? Monsieur Barrette se galvanise de ces transactions garantissant aux siens une meilleure rémunération. Aux «siens». Et les autres, les généralistes, les infirmières, les professionnels de tous ordres? Faut croire que ces autres «spécialités» n'ont pas eu le président tout-puissant qu'il leur aurait fallu...

Et les patients? N'en parlons pas. Muselés, démunis, asservis du fait de leur état (maladie, etc.), ils attendent, patients jusqu'à l'os. [...] Un physio de plus dans un hôpital, deux infirmières de plus à l'étage, quelques travailleurs sociaux de plus, un autre généraliste çà et là, sept ou huit auxiliaires en plus dans tel département, non? Cela n'aurait-il pas été mieux que ces quelques dollars en plus dans les goussets des spécialistes? [...]

Depuis longtemps, Gaétan Barrette a montré ses couleurs: se servir soi, d'abord, en grande pompe. Avec Philippe Couillard et Yves Bolduc, nous aurons droit à un triumvirat exceptionnel: deux spécialistes et un ex-ministre de la première ligne, dé-

fenseurs d'abord et surtout de leurs droits et privilèges et de ceux de leur classe, qui souvent n'ont rien à voir avec ces patients en attente du moindre traitement — de faveur, bien entendu.

Johanne Mongeon  
Le 16 avril 2014

## Le caleçon

En permettant aux sikhs de porter le kirpan dans ses missions étrangères, le gouvernement conservateur stipule dans son communiqué, intégrité religieuse oblige, qu'ils «devront également porter les quatre autres symboles de leur foi». L'un d'eux est le kachera, à l'origine une culotte serrée aux genoux donnant au chevalier le libre mouvement des jambes et symbolisant son empressément à défendre sa foi. Le kachera s'est ensuite étendu à tous les croyants pour devenir caleçon pas sexy, symbole de modestie, un peu comme le brassard du confirmé conférait au catholique le titre de «soldat du Christ», et le voile de la confirmée, celui de «modeste servante». Va-t-on permettre aux catholiques de travailler dans les missions étrangères à condition de porter le brassard et le voile? Pierre Trudeau a sorti l'État des chambres à coucher. Stephen Harper vient de le faire entrer dans les culottes de ses fonctionnaires.

Pascal Barrette  
Ottawa, le 15 avril 2014

LIBRE OPINION

## Quatre propositions pour les régimes de retraite

ANDRÉE CHAREST  
Présidente d'Optimum Actuaire & Conseillers

Les déficits des régimes de retraite à prestations déterminées constituent un des principaux enjeux auxquels est confronté le monde municipal. Le maire de Québec a très bien attiré l'attention sur ce défi. Son collègue de Montréal, ainsi que l'ensemble des maires du Québec, se sont ralliés à lui pour réclamer que le gouvernement prenne les mesures qui s'imposent dans les circonstances, ce qui a donné lieu à la présentation de la Loi 79 en février dernier.

Au-delà des négociations sans doute corsées qui auront lieu au cours des prochains mois entre les municipalités et les syndicats, et au-delà de la rhétorique à laquelle les parties s'adonneront pour faire valoir leur point de vue, l'occasion est belle d'aller plus loin que l'enjeu financier et de mener une réflexion sur la gouvernance des régimes de retraite, afin de les rendre plus solides et mieux adaptés à la réalité économique d'aujourd'hui.

Voici quatre propositions qui devraient rallier autant les syndicats que les administrations municipales:  
**Porter un regard** neuf et impartial sur les caractéristiques des régimes. Les effets de la crise financière de 2008-2009 sont

tels qu'il convient presque de partir d'une page blanche pour tracer la voie à suivre. Que devons-nous faire pour attirer et garder les talents? Comment serons-nous touchés par le déclin démographique des personnes en âge de travailler? Quelles sont les valeurs que nous désirons promouvoir comme employeur? Que voulons-nous offrir à nos employés comme protection à long terme? En nous posant ce type de questions, il est possible d'entrevoir des solutions auxquelles on n'aurait pas pensé autrement.

**Mieux identifier** les risques. Puisque l'on ne gère pas une caisse de retraite comme on administre un portefeuille individuel, il est très important d'équiper les comités de retraite pour qu'ils évaluent correctement les risques financiers et administratifs auxquels ils sont confrontés. Il y a beaucoup de bonne foi parmi les gens qui siègent aux comités de retraite des municipalités, mais cela ne suffit plus. Il faut mieux encadrer les décisions et les façons de faire.

**Optimiser** le travail des employés municipaux et des experts-conseils. Une bonne gouvernance des régimes de retraite ne se soucie pas seulement des rendements; elle tient compte aussi des coûts d'administration. Il est donc important de procéder régulièrement à un examen de l'administration du régime et de viser un rap-

port optimal entre les coûts et les services obtenus. Le niveau de services ne doit pas être excessif par rapport aux besoins. Pourquoi payer pour une voiture de luxe quand une confortable berline peut très bien convenir? D'importants gains d'efficacité et d'importantes économies sont à portée de main en procédant à une meilleure intégration du travail réalisé à l'interne avec celui des experts-conseils externes.

**Simplifier** la gouvernance. Certaines villes comptent aujourd'hui une dizaine de régimes de retraite, dont les comités de retraite se réunissent tous plusieurs fois par année. C'est devenu très complexe et lourd à gérer. Dans plusieurs municipalités, il faut revoir l'efficacité des comités de retraite et actualiser leurs règles de fonctionnement afin de simplifier les prises de décision.

L'actuel mode de gestion des régimes de retraite a été établi dans les années quatre-vingt-dix. Ce cadre doit être revu pour que les décisions soient mieux étoffées et l'encadrement des décisions, resserré. Voilà un objectif pour lequel autant les administrations municipales que les syndicats pourront facilement trouver un terrain d'entente. Et en prime, une telle discussion de fond aidera peut-être à trouver des solutions à l'épineux problème du partage des coûts des régimes de retraite.